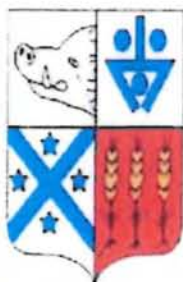


Mairie de Courgis



Réunion de conseil municipal

Du mardi 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi quinze octobre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle bâtiment école, en séance publique, sous la présidence de Mme Bernadette CHANCEL, Maire.

Date de la convocation : 08 Octobre 2024.

Présents : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Marie-Sylvie GROSSOT

Nadine VAUTRIN, M. Bertrand THOMAS, Anthony GROSSOT, Émilien BOUC.

Absents excusés : Alain DUPRÉ donnant pouvoir à Anthony GROSSOT

Secrétaire : Mme CZUBA Cécile

Quorum : atteint tout au long de la séance.

Rappel de l'ordre du jour

- ◆ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 septembre 2024 ;
- ◆ Projet d'accessibilité aux bâtiments communaux ;
- ◆ Avenant à la convention Véolia ;
- ◆ Décision Modificative « Budget Commune ».

La réunion a débuté par un échange avec M. TIXIER Thomas, à qui Madame le Maire avait adressé un courrier pour sa nouvelle plantation qui devait respecter les règles du PPR. Lors de cette rencontre, il a été évoqué les points relatifs aux nouvelles plantations et ses obligations ont été appliquées. Un rappel a ensuite été fait pour préciser à chacun la nécessité de respecter les règles du PPR.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 septembre 2024

Le Maire demande s'il y a des observations sur le Procès-Verbal de la séance précédente. Dans la négative, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Accessibilité des bâtiments communaux : 2024-037

Madame le Maire,

Donne lecture des devis au conseil municipal :

ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX COURGIS**(89800)**

ACCESSIBILITE MAIRIE		Montant HT	Montant TTC
	Relevés		
GEOMEXPERT	topographiques	6 500,00 €	7 800,00 €
SIGNAUX GIROD	Parking marquage	844,83 €	1 013,80 €
	Montée escalier	1 310,96 €	1 573,15 €
COLAS	Bateau accès mairie	3 240,00 €	3 888,00 €
HANDINORME	Rampe	269,90 €	286,62 €
		12 165,69	
	TOTAL	€	14 561,57 €

ACCESSIBILITE EGLISE		Montant HT	Montant TTC
HANDINORME	Rampe	822,89 €	871,62 €
	TOTAL	822,89 €	871,62 €

ACCESSIBILITE City Stade		Montant HT	Montant TTC
SIGNAUX GIROD	Parking marquage	790,52 €	948,62 €
COLAS	Création cheminement	7 451,85 €	8 942,22 €
	TOTAL	8 242,37 €	9 890,84 €

ACCESSIBILITE Salle des fêtes		Montant HT	Montant TTC
HANDINORME	Main courante	420,78 €	504,94 €
	TOTAL	420,78 €	504,94 €

Présente le plan de financement :

TOTAL Global (HT)	Subvention DETR 60%
21 651,73 €	12 991,04 €

Autofinancement (HT)	8 660,69 €
-----------------------------	-------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis présentés ;
- **APPROUVE** le projet d'accessibilité aux bâtiments communaux pour un montant de 21 651,73 € HT soit 25 828,97 € TTC ;
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes les subventions qui peuvent être allouées pour ces travaux : DETR, DSIL...

3. Avenant à la convention Véolia : 2024-038

Madame le Maire explique que VÉOLIA avec qui nous travaillons pour l'Eau potable du village, nous a fait parvenir un avenant à la dernière convention signée, en date du 18 septembre 2024, et que celui-ci aura une durée valable de quatre ans.

Cet avenant stipule que la station sera équipée d'une carte GSM pour la récupération des données ainsi que la transmission des alarmes. L'ancienne ligne SFR étant source d'ennuis avec le réseau, nous avons dû demander un changement de fonctionnement.

Le tarif sera de 1 456.52 € HT révisable par semestre, pour les visites mensuelles et astreintes et pour la désinfection annuelle du réservoir, ainsi que pour la carte GSM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DECIDE d'accepter ce nouvel avenant ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

4. Décision Modificative « Budget commune n° 2 » : 2024-039

COMPTE	DEPENSES	COMPTE	RECETTES
60611	+285		
60631	- 2000		
60632	- 1500		
61551	+2000		
615221	- 2500		
6218	+ 2000		
6234	+ 300		
64131	- 5000		
023	+ 6415		
Total Fonctionnement	0 €		
21311	+ 7000	204121	- 19352
21318	- 8000	1321	+ 7591
2113	+ 1000	1328	+ 5346
		021	+ 6415
Total Investissement	0 €		0 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à ces modifications budgétaires.

COMMUNICATION DU MAIRE

La facturation de l'eau :

Pour l'année 2024 l'achat à VÉOLIA représente : 9925m³+6961 m³ soit **16186 m³**
en 2023 15696 m³

La vente d'eau aux abonnés :

- au 1^{er} semestre 5099m³
 - au 2^{ème} semestre 4821m³
- Soit un total de **9920 m³**

La différence provient de la fuite d'eau (loi Wartzman) 1383 m³ + fuite suite à un problème avec la ligne SFR sur le bassin 1200 m³ + nettoyage des bassins 400 m³ + bornes à incendie 8 m³ + borne chemin de Compostelle 50 m³ + entretien du cimetière 80 m³ Soit 3121 m³.

Donc 16186 m³ – 3121 m³ = 13065 m³ avec une consommation de 9920 m³, la différence réelle est de 3145 m³ (attention sans consommation Préhy environs 300 m³)

Rapport d'expertise avec EARL BON

Un courrier a été adressé le 02 octobre à TERREXPART par notre expert, Madame SEURAT, à ce jour je ne connais pas la suite qui a été donnée à ce dossier.

Entretien du tracteur :

Le tracteur a fait l'objet d'une révision en mars, l'entreprise Depussay vient de nous faire parvenir la facture pour un montant de 2466.14€.

Nettoyage des bâtiments :

Dorénavant l'entretien des bâtiments sera assuré par la SARL Ferreira Diz Nettoyage. Un devis a été validé pour l'entretien des vitres, pour un montant de 504€.

Pour les bâtiments les devis sont en cours.

Les plans de la mairie et de la salle des fêtes :

GEOMEXPERT est arrivé lundi 14 octobre pour réaliser les relevés topographiques.

Le monument aux morts

Chablis Peinture est arrivé ce matin pour commencer le sablage des grilles et la peinture, je n'ai pas de nouvelles de Leon Noel.

Subvention City Stade

La Région Bourgogne Franche Comté vient de nous informer qu'une subvention de 13600€ était attribuée à la commune.

Le fonds de concours de la 3CVT a été augmenté de 5 346 € et passe à 15 260 € au lieu de 9914 €.

La subvention DETR est attribuée par L'ÉTAT à 29 742 €.

Le cimetière

Je suis toujours dans l'attente de la date pour la formation du nouveau logiciel, pour mettre à jour informatiquement le plan.

Pour les relevés des tombes, j'attends un mail de M. TERRAGNO, afin de me confirmer le déroulement de la fin de procédure.

Le panneau 30 en haut du village

Il était revenu, mais il n'y en a plus, le poteau a été plié pendant les vendanges.

L'accessibilité :

En réponse au mail de Bertrand du lundi 14 octobre 2024 à 19h40, relatif à l'accessibilité de l'église, je souhaite apporter quelques précisions.

L'accessibilité est un dossier très ancien, pour lequel j'ai demandé un travail rapide à la demande impérative de Monsieur le Préfet.

Pour l'église, un premier dossier a été validé, suite à l'autorisation de travaux AT 08912322T0001 en 2022.

La visite de Madame DEBAS (ATD) a montré une difficulté pour le passage d'un fauteuil roulant puisque la porte n'est pas assez large.

Ajoutons la difficulté pour l'entreprise Fontaine, pour faire les rampes, et l'obligation de déplacer les bancs, près du tableau ST JACQUES.

Le temps passant, j'ai repris rendez-vous avec la DDT, le 1er août 2024 pour revoir ce dossier qui n'avance pas. M TONNELIER m'a conseillé de revoir l'accès handicapé de l'église et de refaire un dossier.

Pour information, je suis allée à la DDT avec Madame CZUBA Cécile, afin qu'elle défende la demande d'accessibilité de son dossier, chemin PMR du CITY STADE.

Suite à la convocation du 08 octobre 2024 avec la DDT, pour concrétiser les dossiers déposés, un avis favorable a été donné pour la mairie, l'église pour une rampe transportable PMR, avec accès par la porte principale et le city stade.

La demande DETR sera envoyée le 16 octobre 2024 pour une demande de subvention.

Le 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 11 heures, un affichage sera réalisé par le secrétariat.

Questions diverses – tour de table des élus

Alain DUPRÉ : Absent excusé.

Bertrand THOMAS : Les travaux du monument aux morts sont en cours. La cérémonie du 11 novembre est prévue à 11h. L'inauguration prévue à cette date est reportée à la fin des travaux.

Mail de M. THOMAS Bertrand à la mairie concernant la route de Montallery : « Hier matin j'ai croisé un poids lourd 38 tonnes sur la route communale limitée aux véhicules ne dépassant pas 10 tonnes. Ce matin, j'en ai croisé un autre. Il semblerait qu'une entreprise de transport a décidé de ne pas respecter la loi pour ses convenances personnelles. » Ce mail a été transmis à la gendarmerie qui nous informe que des patrouilles seront faites afin de surveiller cela, et verbaliser le cas échéant.

M. THOMAS Bertrand a de nouveau évoqué le sujet de l'accessibilité à l'église, après quoi Mme le Maire a rappelé que tout dossier initié par un élu doit être mené dans tous ses aspects par ce même élu, afin de garantir un travail en toute confiance entre le Maire et ses conseillers.

Émilien BOUC : Problèmes à la déchetterie : pas de vérification de la carte d'accès, pas de surveillance au niveau du tri.

Nadine VAUTRIN : La télésurveillance : toujours en attente.

Anthony GROSSOT : Des chemins ont été réparés suite aux intempéries. Une entreprise a fait un devis pour épandage de cailloux. Un dossier est en cours pour l'acquisition d'un terrain route de Préhy.

Marie-Sylvie GROSSOT : RAS

Cécile CZUBA : Le terrassement du city est en cours. En attente suite aux intempéries. Des agrès sont déjà livrés. Une pyramide pour enfants pourra être achetée grâce aux subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 15 octobre 2024 :

- ❖ *Délibération 2024-037* Projet d'accessibilité aux bâtiments communaux ;
- ❖ *Délibération 2024-038* : Avenant à la convention Véolia ;
- ❖ *Délibération 2024-039* : Décision Modificative n°2 « Budget Commune ».

Signatures

Le Président de séance

Bernadette CHANCEL



Le secrétaire de séance

Cécile CZUBA